 REGLEMENT PARTICULIER DE L’EPREUVE

**ENDURANCE 4 H Moto club RED le 25 Février 2024** **driving-center**

***Trophée JEAN LUC DOUANE CHAZELLE***

# ARTICLE 1 DEFINITION

Le Moto Club RED organise une compétition intitulée «**ENDURANCE 4H Moto club RED**

Pour des machines n’excédant pas 15 Cv et 25 Cv. Cette compétition comptera pour le championnat endurance Power 25 (ligue régionale motocycliste de Provence, et se déroulera le sur le Circuit du drving-center.(Circuit Paul Ricard) Le Castellet Le nombre de machines admises sur la piste est de 40maximum.

# ARTICLE 2 CATEGORIES

Les machines admises à participer à cette épreuve d’endurance seront réparties en 3 catégories :

|  |
| --- |
| * **Catégorie 1** : machine 4 temps monocylindre et bicylindre à boite de vitesse ou à variateur n’excédant pas 15cv, machine 2 temps à boite de vitesse ou à variateur n’excédant pas 15cv Participants âgés au minimum de 9 ans révolus à la date de la manifestation (cylindrée maxi 85cc 2 T ou 180cc 4 T pour les pilotes de 9 et 10 ans). Plaques noires, numéros blancs |
| * **Catégorie 2** : machine 4 temps monocylindre et bicylindre à boite de vitesse ou à variateur n’excédant pas 25cv machine 2 temps à boite de vitesse ou à variateur n’excédant pas 25cv Participants âgés au minimum de 9 ans révolus à la date de la manifestation (cylindrée maximum 85cc 2 T ou 180cc pour les pilotes de 9 et 10 ans). Plaques jaunes, numéros noirs. |
| * **Catégorie 3** : Machine classique, cylindrée max 125 cc, monocylindre et bicylindre produite avant le 31/12/1986 n’excédant pas 25 CV, numéros blancs sur plaque bleue |

# ARTICLE 3 CONCURRENTS

Chaque équipage sera composé de 2 à 4 pilotes maximum (dont un a minima âgé de plus de 15 ans, , afin de respecter les temps de conduite. Un pilote ne peut être inscrit que dans un seul équipage par épreuve. Âge minimum 9 ans révolu le jour de la course.

Les concurrents devront être en possession : • D’une licence FIM Europe, NCO, NJ2, NJ3, NJ3C • D’une licence une manifestation délivrée par la FFM pour l’année en cours (avec certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition datant de moins d’un an), • D’une autorisation parentale pour les mineurs • Du C.A.S.M (obligatoire à partir de 12 ans) Tout pilote mineur devra obligatoirement être accompagné d’une personne représentante légale ou mandatée, cette personne devra être titulaire d’une licence, à minima de catégorie LAP (Licence FFM). Le responsable de chaque équipage devra être titulaire d’une licence, à minima de catégorie TIM (Licence FFM). Pour chaque pilote, il est impératif avant chaque épreuve de valider et d’imprimer les licences « une manifestation » par internet.

**Aucune licence ne sera délivrée sur place**

# ARTICLE 4 ENGAGEMENT

Les bulletins d’engagement seront à retirer sur le site. **[Engage-Sports.com - Inscription en ligne aux compétitions](https://ffm.engage-sports.com/)**

**Ou par Mail** : [rfmfrenchmarchall@gmx.fr](mailto:rfmfrenchmarchall@gmx.fr)

Et devront parvenir au secrétariat du club accompagné du droit d’engagement de 350 euros.

Le nombre d’engagés pour l’épreuve sera limité à 40équipages.

**Une confirmation d’engagement sera envoyée par mail à chaque équipe retenue.**

Pour tout forfait, un droit administratif de 60 euros sera retenu. La déclaration de forfait devra être faite par mail à la Gestionnaire Course, un justificatif sera obligatoire. Pour tout forfait de moins de 8 jours, la totalité de l’engagement sera retenue.

Secrétariat Course : Mme Cossutta véronique, Moto Club RED

231 boulevards de la jarre Draguignan

**Mail** [rfmfrenchmarchall@gmx.fr](mailto:rfmfrenchmarchall@gmx.fr)

Coordonnées Renseignements Techniques : Mr André OST tél : 06.59.14.11.66

# ARTICLE 5 TÉLÉMÉTRIE

En aucun cas, des informations ne doivent être transmises à ou d'une machine en marche. Les appareils de chronométrage automatique ne doivent pas perturber les méthodes et équipements de chronométrage officiel

# ARTICLE 6 CHRONOMETRAGE

Le chronométrage des machines se fera par système de transpondeur. Voir Règlement Endurance Championnat de France, article 6.Des supports de transpondeur seront vendus aux équipages au prix de 10 euros, et resteront leur propriété.

Le transpondeur est sous l’entière responsabilité de l’équipage pendant toute la manifestation et jusqu’à sa restitution. Un chèque de caution de 200 euros sera demandé par équipage. De même, des brassards sont mis à disposition, un chèque de 60 euros sera demandé par équipage.

# ARTICLE 7 MODIFICATIONS OBLIGATOIRES MACHINE

* Démontage des béquilles, rétroviseurs, clignotants, pédales et feux avant et arrière,
* Les embouts de guidon doivent être fermés,
* Les repose-pieds doivent être repliables avec ressort de rappel ou réalisés dans un matériau facilement cassable,
* Tous les reniflards (essence, huile, eau, électrolyte) doivent aboutir dans un ou plusieurs récupérateurs,
* Seule l’eau est autorisée comme liquide de refroidissement moteur,
* Tous les bouchons de remplissage ou de vidange doivent être freinés,
* Protection dent de requin, (chaîne, couronne) obligatoire,
* Les avertisseurs sonores doivent être démontés ou neutralisés,
* Montage d’un bracelet coupe-circuit obligatoire,
* Protection de levier de frein avant obligatoire,
* Présence d’un compte-tour en état de fonctionnement obligatoire,
* Sabot récupérateur d’huile sous le moteur obligatoire pour toutes les machines 2T et 4T.
* Mousse type ExploSafe obligatoire dans le réservoir.

Pour les modifications et dispositions non comprises dans ce paragraphe, se reporter à l’article 3 du RTG.

# ARTICLE 8 CARBURANT et PNEUS

Le carburant autorisé est de type sans plomb, vendu aux pompes routières. Seuls 2 x 10 litres de carburant dans des jerricans homologués hydrocarbure pourront être stockés dans les stands. Ravitaillement par entonnoir + jerrican interdit. Seul le bidon ou derrick avec une vanne d’arrêt manuelle ou automatique est autorisés. Exemple tuffjug, Vanne Zénith autorisée .Pneumatiques : Pneus slick et pluie autorisés pour les catégories 1 et 2. Interdits pour les catégories 3.

# ARTICLE 9 STANDS

* Le circuit n’ayant pas de box, l’organisateur prévoit un emplacement de 3m x 3 m par équipage, qui pourra y installer un stand sous son entière responsabilité,
* Personnes admises dans le stand : les pilotes, 2 mécanicien, 1 panneauteur, 1 team manager.
* Toutes ces personnes doivent être titulaires d’une licence FFM catégorie « LJP » minimum. Les licences à la journée seront à présenter OBLIGATOIREMENT imprimées.
* Les équipages devront impérativement occuper les emplacements attribués. Chaque stand devra afficher clairement et visiblement le numéro de la machine en compétition sur l’épreuve,
* Les concurrents devront rouler à vitesse réduite dans les stands et jusqu’à l’accès de la piste, 20 km/h maximum,
* Le changement de pilote s’effectuera obligatoirement moto béquillée et moteur arrêté, UNE PENALITE de 15 SECONDES sera attribuée à l’équipage si non-respect de la procédure.
* Lors des ravitaillements, la machine doit être béquillée sur un tapis environnemental, hors du stand, personne ne doit être assis dessus. La personne assurant le ravitaillement devra être vêtue d’une combinaison ou pantalon et blouson EN COTON, de chaussures fermées, de gants, la tête couverte d’un casque intégral. Seul le ravitailleur sera admis près de la machine, une autre personne aussi équipée sera prête à intervenir avec un extincteur à l’arrière. Si de l’essence est répandue sur le réservoir, celui-ci devra être essuyé avant que le pilote remonte sur la machine. Les ravitaillements par échange de réservoir sont interdits.
* Toute intervention mécanique sur la machine se fait à l’intérieur du stand, obligatoirement sur tapis environnemental,
* Un bidon récupérateur d’huiles usagées sera à disposition des teams, il est formellement interdit de jeter l’huile ailleurs.
* Aucune prise de courant ne sera fournie, prévoir un groupe électrogène.
* Un extincteur à jour de sa date de validité fourni par l’équipage sera obligatoire dans chaque stand,
* Il est formellement interdit de fumer, souder, ou employer quelque source de chaleur que ce soit, dans les stands,

# ARTICLE 10 VERIFICATIONS / BRIEFING

* Vérifications administratives :

Les pilotes devront présenter leur confirmation d’engagement, leur licence en cours de validité et une pièce d’identité.

Les autres membres de l’équipe devront présenter leur licence (LJP minimum à prendre obligatoirement par internet sur le site de la FFM avant la course)

* Vérifications techniques :

Les machines conformes aux prescriptions de l’article 7 du présent règlement devront être présentées avec plaques et numéros de course. En même temps que la machine, chaque pilote devra présenter son casque intégral d’une seule pièce homologué ECE225, leurs gants et bottes ou chaussures montantes en cuir, leur combinaison de cuir (doublure nylon interdite), leur protection dorsale homologuée EN1621-2, leur derrick ou bidon utilisé pour le ravitaillement.

**Un banc sera sur place. Après la course, les 3 premiers de chaque catégorie passeront obligatoirement au banc. Seul le banc sur le circuit fera foi**.

**Les Contrôles Administratifs et Techniques seront clos à 8h00 le 25 fevrier**

Passé cette heure, aucune rectification des membres d’une équipe ne sera acceptée.

Tout équipage arrivé après la fermeture des contrôles ne pourra prendre le départ.

Aucun remboursement d’engagement ne sera fait.

Il est vivement conseillé de faire les contrôles Administratif et Technique le SAMEDI SOIR.

Le Team Manager et TOUS les pilotes devront assister au briefing obligatoire. Ils devront signer la feuille d’émargement prévue à cet effet. Si un pilote ne se présente pas au briefing, une pénalité de 15 secondes sera attribuée à l’équipage.

# ARTICLE 11 ESSAIS

* Une séance d’essais libres sera prévue,
* 3 séances d’essaies chronos d’un quart d’heure chacune seront prévues, suivant la couleur des brassards des pilotes. Chaque pilote devra réaliser minimum un temps pour prendre le départ.
* Seul le meilleur temps réalisé sur les essais chronos par chaque équipage positionnera la machine sur la grille de départ,
* Changement de machine :

Dans le cas où une machine engagée serait dans l’impossibilité de prendre le départ, le directeur de course se réfèrera à l’article 7-3 du Championnat de France Endurance Power 25.

# ARTICLE 12 COURSE

* La course sera d’une durée de quartes (4) heures,
* Le temps de relais de course sera de : 30 minutes maxi, !!!
  + Se référer à l’article 15 du RTS pour les pilotes mineurs,
  + Les temps de conduite des pilotes sont placés sous l’entière responsabilité du chef d’équipage.
* La règle des 115% n’étant pas appliquée, tous les teams engagés participent à l’épreuve mais la direction de course se donne le droit d’exclure toute machine ou tout pilote représentant un danger pour le déroulement de l’épreuve.

# ARTICLE 13 DEPART

La grille de départ sera établie suivant les essais chrono,

Chaque équipe désignera le pilote qui prendra le départ,

Le départ s’effectuera moteur en marche, style Championnat de France Vitesse, voir article 9 du Championnat de France Endurance Power 25.

# ARTICLE 14 CLASSEMENT DE LA COURSE

Les premiers, deuxièmes et troisièmes équipages de chaque catégorie seront récompensés par des coupes. Un classement spécifique sera fait pour les 125 deux temps construites après 1986 jusqu’à déc 2005.Les teams participants au trophée auront un classement spécifique et marqueront les points correspondants.

# ARTICLE 15 RESPONSABILITES

* **Le « team manager » est responsable de TOUTE son équipe. En cas du non-respect du règlement ou fraude de l’un d’eux, c’est la responsabilité du team manager qui sera alors engagée**.

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels seront placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation.

* A la fin de la compétition, les stands et les abords doivent être débarrassés de tout matériel et matériaux utilisés lors de la compétition.
* Les pneus usés doivent être récupérés par les équipages.
* Tout non-respect du règlement de l’épreuve entraînera des pénalités de course.

# ARTICLE 16

**Tous les points non prévus dans la réglementation particulière de l’épreuve seront en conformité avec le règlement général 2024 endurance POWER 25 de la FFM et ou règlement championnat de ligue endurance.**